



Le 07 juin 2022

Le Maire d'Allonne
à
LA BROSSE ET DUPONT,
À l'attention de M. CARAYOL
10, allée des Cascades
Immeuble Niagara - Paris Nord 2
93420 VILLEPINTE

Objet : Remise en état du site ZAC St Mathurin - Commune d'ALLONNE
Projet de construction d'un siège de région/ plateforme de distribution du groupe LBD

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre courrier relatif à la demande d'enregistrement en vue d'exploiter un entrepôt sur le site en objet et qui sollicite notre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (conformément à l'article D 181-15-2 alinéa 1-11 du Code de l'Environnement).

Nous n'avons pas à l'heure actuelle de souhait précis quant à l'usage qui devra être fait de ce terrain et du bâtiment que vous allez y construire.

Nous vous rappelons cependant que les dispositions à prendre pour préserver l'environnement restent de votre seule responsabilité ou de celle de la société qui reprendra l'autorisation d'exploiter.

Nous vous demandons de respecter les dispositions légales selon les prescriptions définies par les articles R. 512-39-1 et suivants du Code de l'Environnement (Livre V - Titre 1er - Chapitre II) et en particulier :

L'exploitant de l'installation à la date de la cessation définitive de l'activité informera le préfet trois mois avant la fermeture du site.

Il assurera la mise en sécurité du site et notamment :

- L'évacuation ou l'élimination des produits dangereux,
l'élimination et l'évacuation des déchets,
- La dépollution du sol et des eaux souterraines éventuellement pollués,
L'interdiction d'accès au site ou aux installations pouvant présenter des risques pour la sécurité des personnes,
- La surveillance des effets de l'installation sur l'environnement si nécessaire.

Tous les documents, rapports, études relatives à la dépollution et mise en sécurité du site ainsi que les plans seront transmis à la mairie et au préfet. Ces documents seront accompagnés d'une proposition sur le type d'usage futur du site que l'exploitant envisagera de considérer.

La mairie donnera alors son accord ou non sur la proposition au regard des règlements d'urbanisme applicables à cette date, des besoins de la commune et du contexte économique du moment.



Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le Maire d'Allonne



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Patrice HAEZEBROUCK'.

Patrice HAEZEBROUCK